

Procès-verbal
Assemblée Générale Ligue Féminine de Handball
Vendredi 24 mai 2013

Membres à voix délibérative présents :

Représentants FFHB : Joël DELPLANQUE, *Président de la FFHB* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur national*

Représentants des clubs : Bertrand ROUX, *Nîmes* ; Thierry WEIZMAN, *Metz (en partie)* ; Karine SAVINA, *Dijon* ; Guillaume OLTRA représentant Jean-Pierre GONTIER, *Fleury* ; Jean-Luc BAILET représentant Ange FERRACCI, *Nice* ; Paul BOUGEANT représentant Benoit GUILLOUS, *Le Havre* ; Perrine PAUL, *Toulon/St-Cyr* ; Arnaud PONROY, *Nantes*

Représentant des entraîneurs : Arnaud GANDAIS représentant Thierry VINCENT

Représentante des joueuses : Amélie GOUDJO

Membre à voix consultative présents :

Président de la commission médicale LFH : Dr Gérard JUIN

Invités présents :

Conseiller de la Présidente de la LFH : Odile DUBUS-MARCET

Représentants FFHB : Alain KOUBI, *Trésorier de la FFHB (en partie)* ; Eric BARADAT, *Sélectionneur adjoint France A* ;

Salariés FFHB : Cécile MANTEL, *responsable service juridique*

Salarié LFH : Aurélie REMY, *chargé de mission communication-médias*

UCPD1F : Olivier GEBELIN

Membres excusés :

Patricia SAURINA, *Présidente de la LFH* ; Philippe BANA, *DTN* ; Michel GROUPI, *Personne qualifiée en contrôle de gestion*

Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris* ; Roger MAYONNADE, *Mios* ; Jeanne-Marie TORRES (*Vice-présidente LFH*) ; Bernard RACH, *Besançon*

Stevann PICHON, *représentant de l'arbitrage*

Invités excusés :

Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président chargé du Marketing* ; Francis SEREX, *Président de la CNCG* ;

Présidents des clubs de D2F sous statut VAP en 2012/13 : Bègles, Angoulême, Cergy

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer

La séance est ouverte à 14h15 au Campanile de la Porte d'Italie (13^{ème} arrondissement).



I/ SPORTIF

Calendrier 2013/2014 :

Le calendrier sportif 2013/2014, élaboré par le groupe de travail « calendrier-compétition » et déjà adopté à l'unanimité par le Comité de direction du 18 avril, est approuvé par l'assemblée générale.

Il est demandé à l'UCPD1F de procéder à la désignation de ses deux représentants au sein du groupe de travail « calendrier-compétition » ; les présidents actuellement membres (MM Weizman et Amico) n'ayant pas participé aux travaux durant la saison 2012/2013.

Coupes d'Europe 2013/2014 :

A l'issue des compétitions officielles 2012/2013 et indépendamment du résultat de la finale de coupe de France opposant le 25 mai les équipes de Metz et Dijon, les qualifications en coupes d'Europe 2013/2014 donnent :

- Ligue des champions : Metz Handball (champion de France LFH),
- Coupe EHF : Fleury Loiret Handball (2^{ème} de la saison régulière du championnat LFH),
- Coupe des coupes : Cercle Dijon Bourgogne (finaliste de la coupe de France nationale),
- Coupe challenge : Issy Paris Hand (vainqueur de la Coupe de la Ligue féminine) et Mios Biganos (4^{ème} du championnat LFH).

En outre, désormais, l'EHF permet aux fédérations nationales disposant d'équipes qualifiées en coupes d'Europe de solliciter une « wild card » pour participer au tour qualificatif de la Ligue des champions. Dans ces conditions, la priorité est donnée à Fleury au titre de sa 2^{ème} place en championnat LFH. Une candidature devra être confirmée à l'EHF début juin 2013.

II/ REGLEMENTS 2013/2014

Les propositions de modifications réglementaires pour 2013/2014 ont été diffusées aux membres de l'Assemblée le 22 mai.

Cécile MANTEL présente les principales modifications, dont certaines appellent des précisions en séance.

- Règlement particulier de la LFH :

Après en avoir débattu et sous réserve des deux modifications suivantes débattues en réunion, l'assemblée générale adopte le Règlement particulier tel que diffusé :

- article 11 : le délai franc minimum à respecter entre deux rencontres officielles consécutives est fixé à 60h,
- article 11.1 : la dernière journée de phase régulière est imposée le samedi à 20h, sauf report lié à une diffusion TV ou à un match de coupe d'Europe.

- Règlement Coupe de la Ligue :

Le Règlement est adopté à l'unanimité par l'assemblée. Conformément à la demande des entraîneurs formulée lors du Comité de direction du 18 avril, la grille des quarts de finale sera désormais établie sur la base du classement à la fin des matchs aller de la saison en cours (et non plus sur le classement final de la saison précédente).

Conformément aux orientations fixées par le Comité de direction le 18 avril, le groupe de travail « calendrier – compétition » pourra réfléchir à une évolution de la formule et du positionnement de la coupe de la Ligue, notamment en cas d'obtention par la France de deux places en Ligue des champions.

- Règlement médical :

Le Règlement est adopté à l'unanimité. A compter de la saison 2013/14, sera mise en œuvre une vérification aléatoire des examens médicaux obligatoires prévus pour la visite d'aptitude spécifique.

- Règlement Communication - marketing :

Le Règlement est adopté à l'unanimité ainsi que son annexe 1 relative aux contreparties réservées aux partenaires La Poste et Sport+ ainsi que celles à destination de la LFH.

L'examen de l'annexe fixant le Cahier des charges pour les diffusions TV est reporté à une prochaine réunion (cf. point IV sur le Marketing).

Les 4 règlements adoptés seront soumis à l'approbation d'un prochain Bureau directeur fédéral pour être définitivement applicables en 2013/2014.

- Rappel de la réglementation JIPES :

Suite au Comité de direction du 18 avril puis à l'engagement pris unanimement par les présidents des clubs de LFH le 20 avril, le Bureau directeur de la FFHB a définitivement adopté le maintien pour 2013/2014 de la règle autorisant au maximum 5 non-JIPES (voire 6 si présence d'une néo-pro) sur la FDME, et le passage à 4 non-JIPES maximum (+1 éventuelle) à partir de la saison 2014/2015.

En complément de cette mesure, le Règlement particulier LFH ne limite plus, à compter de la saison 2013/14, le nombre de licences de type E autorisées en LFH, seule la réglementation relative aux JIPES étant désormais applicable.

III/ COMMUNICATION - MEDIAS

Bilan 2012/2013 :

Aurélié REMY rappelle les retransmissions programmées sur be in SPORT durant la saison 2012/2013 : 13 matchs au total, dont les finales aller et retour du championnat ainsi que la finale de la coupe de la Ligue. 6 matchs ont été diffusés le samedi midi ou après midi et les 7 autres le soir (mercredi ou week-end).

L'accompagnement de la LFH sur ces matchs TV pour la mise en place de sol à tracé unique Handball (notamment transport du revêtement Taraflex appartenant à la LFH, coût de re-fabrication des stickers ou de masquage de lignes) et de LED représente une prise en charge de 31,2 K€ TTC pour l'ensemble de la saison (le détail des coûts a été diffusé en amont de l'assemblée).

Perspectives 2013/2014 :

Joël DELPLANQUE présente les conditions de l'appel à candidatures conduit, pour les saisons 2013/14 à 2016/17, par la FFHB sur un lot unique comprenant les rencontres des équipes de France et de LFH (championnat et coupe). Le Bureau directeur a d'abord déclaré les offres reçues de Canal+ et de be in SPORT irrecevables puis a engagé des négociations de gré à gré avec les deux opérateurs.

A l'issue de ces échanges, le Bureau directeur fédéral a retenu l'offre du groupe Canal+, mieux disante.

Précisément pour la LFH, Canal+ s'est engagé à diffuser :

- Pour le championnat : 9 matchs de saison régulière et 6 matchs de play-offs dont les finales aller et retour,
- Pour la coupe de la Ligue : les 2 demi-finales et la finale.

Les rencontres de championnat seront programmées le mercredi soir autour de 20h30, la COC étant habilitée à fixer la date et l'horaire d'un match en vue d'une diffusion TV, y compris en l'absence de date report identifiée au calendrier officiel.

Un travail préparatoire est engagé avec Sport+ pour définir les premières dates de diffusion TV, à l'issue duquel les services de la LFH prendront contact avec les clubs pour examiner notamment les disponibilités des salles.

Enfin, la FFHB confirme ses efforts pour obtenir, dans le cadre de la rédaction du contrat avec Canal+ actuellement en cours, l'accord du groupe afin que les rencontres non retransmises sur Sport+ puissent être diffusées sur des chaînes locales.

En réponse à Bertrand ROUX qui interroge sur l'éventuel reversement de droits TV aux clubs, Joël DELPLANQUE indique que l'aide fédérale se matérialisera sous une forme différente (cf. point suivant sur le Marketing).

IV/ MARKETING

Joël DELPLANQUE fait le constat de l'échec, pour la LFH, du partenariat avec l'agence Sella Communication. Dans ces conditions, il informe de l'embauche à venir d'Aurélie REMY sur des missions Marketing LFH avec notamment en charge la recherche et l'animation d'agences de marketing spécifiques pour la Ligue et la commercialisation de packages identifiés avec les clubs.

Concernant les conditions des prochaines retransmissions TV sur Sport+, les membres de l'assemblée s'accordent sur l'importance de construire un véritable produit TV à identité « handball féminin ». Pour Joël DELPLANQUE, cela passe d'abord par notre capacité à accroître la qualité et la visibilité de nos compétitions, et notamment à homogénéiser les rencontres diffusées en présentant des salles à tracé unique Handball et dotées de régie LED.

A cet égard, il présente la proposition élaborée avec Alain KOUBI et Jean-Pierre FEUILLAN visant à accorder, en 2013, une subvention exceptionnelle à chaque club de LFH pour l'acquisition d'un revêtement de sol à tracé unique. Grâce aux tarifs préférentiels proposés par le partenaire fédéral Gerflor, la subvention couvrirait 50% du prix d'achat d'un revêtement de la gamme Taraflex, soit environ 12,5K€ HT par club.

Joël DELPLANQUE demande aux présidents de clubs de se positionner individuellement sur cette proposition pour la fin du mois de juin. Il insiste sur le fait que cette offre revêt un caractère exceptionnel et ne sera pas renouvelée les prochaines années.

Spontanément, les présidents de clubs saluent l'offre fédérale mais évoquent les difficultés liées aux contraintes de stockage et d'installation, et surtout au fait que plusieurs clubs ne sont pas résidents principaux de leur salle. Ils s'engagent à examiner plus en détail l'offre et à se positionner dans les délais souhaités par la FFHB.

Karine SAVINA évoque l'hypothèse d'une consultation nationale avec l'objectif d'obtenir des tarifs préférentiels pour un même volume de stockage (rouleaux de Taraflex).

V/ BUDGET

Dans l'attente, d'une part, du retour des clubs sur la proposition d'aide fédérale exceptionnelle pour l'achat d'un revêtement de sol et, d'autre part, des ajustements qui résulteront des conditions à fixer pour les retransmissions sur Sport+ ou encore de l'embauche d'Aurélie REMY, l'examen du budget 2013 est reporté à une prochaine réunion.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

En réponse à une question de Thierry WEIZMAN, Alain KOUBI confirme que la FFHB appliquera, pour l'aide versée à l'issue de la saison 2012/2013 aux clubs disposant d'internationales françaises, le dispositif adopté par l'assemblée générale de la LFH et mis en œuvre depuis 2008/2009. Cette aide, applicable à compter du 31^{ème} jour de présence en équipe de France conformément aux règlements de l'IHF, prend en compte les salaires bruts des joueuses déclarés à la CNCG.

Pour le futur, Joël DELPLANQUE propose qu'un groupe de travail comprenant des représentants des présidents de clubs et de la DTN soit mis en place pour travailler sur la règle applicable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

**Joël DELPLANQUE,
Président de la FFHB**

